

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation
15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Exprimés : 28

OBJET :

URBANISME

Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de réalisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD) sur le secteur de Nogarède valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Date d'affichage :

26.09.2022

Date de publication :

26-09-2022

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjointes ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

CONSIDERANT que l'EHPAD existant sur la commune de Céret est vieillissant et malgré plusieurs opérations de restructuration, la vétusté et l'inadéquation des locaux existants aux besoins liés à la prise en charge des patients nécessitent la reconstruction de l'établissement.

CONSIDERANT que la commune a souhaité que le projet de reconstruction de l'EHPAD initialement prévu sur le quartier de la gare soit réalisé sur le secteur de Nogarède offrant un cadre qualitatif au projet, moins contraint permettant d'anticiper sur les besoins futurs de l'établissement.

CONSIDERANT qu'actuellement le secteur de Nogarède sur lequel est prévu le projet est classé en zone 2AUh, zone d'urbanisation future bloquée, du PLU.

CONSIDERANT qu'afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, il a été nécessaire de mener une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU afin de se prononcer sur l'intérêt général de ce projet et modifier différentes pièces du PLU (Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi que le règlement écrit et graphique) en vue du passage en zone 1AUmr (zone d'urbanisation dédiée à la maison de retraite) la partie de la zone destinée à la réalisation de l'EHPAD.

CONSIDERANT que la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet et valant mise en compatibilité du PLU a été initiée par arrêté n° 44/2022 de M. le Maire en date du 24/01/2022.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet et valant mise en compatibilité du PLU a été soumise à évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en date du 28/04/2022. Une réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le 12/05/2022 à la demande du Maire de Céret et un procès-verbal a retranscrit les observations des participants.

CONSIDERANT que la concertation préalable a été mise en œuvre afin d'assurer une bonne information du public et la possibilité à ce dernier de faire part de ses observations sur le projet. Le bilan de cette concertation a été présenté au conseil municipal le 18/05/2022.

REÇU LE :

26 SEP. 2022

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

CONSIDERANT que l'enquête publique a été prescrite par arrêté de M. le Maire n° 346/2022 du 19/05/2022 et s'est déroulée du 07/06/2022 au 08/07/2022. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnent un avis favorable au projet de construction d'un EHPAD sur le secteur de Nogarède établi à la suite cette enquête publique.

APRES avoir entendu le rapport de Madame Sandrine Capeille, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, qui précise que la procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet et valant mise en compatibilité du PLU est achevée,

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE à la majorité**

(4 voix contre M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle)

- de reconnaître le caractère d'intérêt général du projet de réalisation de l'EHPAD sur le secteur de Nogarède et la nécessité de mettre en compatibilité le plan local d'Urbanisme ;
- d'adopter en conséquence la présente déclaration de projet ;
- d'approuver la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Céret conformément au dossier modifié après enquête publique tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le maire de Céret à signer tous actes et à prendre toutes décisions utiles à cet effet.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus, pour expédition conforme.

 **Le Maire de CERET**
Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales